31e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 39 30 SEPTEMBRE 1909

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète, *de 10 francs à l'*Edition partielle.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

LA SAINTETÉ SACERDOTALE

Commentaire de l'Exhortation de S. S. Pie X au Clergé catholique à l'occasion de son Jubilé sacerdotal (4 août 1908) [1]

§ 3. — 1re Partie : Nécessité de la sainteté sacerdotale

14. La sainteté du prêtre est un trésor inappréciable non seulement pour lui, mais aussi pour le peuple chrétien. « Un saint prêtre, dit Massillon, est le plus grand don que Dieu puisse faire à la terre. »

« Voilà pourquoi fils bien-aimés, continue Pie X, nous commençons notre Exhortation par vous exciter à cette sainteté de vie que requiert la nature de vos fonctions. »

Pour établir la nécessité de la sainteté dans le prêtre, Pie X fait valoir cinq arguments. Le prêtre doit être saint : 1° parce que sa fonction est d'être la lumière du monde et le sel de la terre ; — 2° parce qu'il a avec le Christ des rapports intimes et particuliers ; — 3° parce qu'il a reçu de Dieu les plus insignes faveurs ; — 4° parce que c'est le vœu de l'Eglise, qui, par de grands et incessants efforts, travaille à obtenir la sainteté dans ses prêtres ; — 5° parce que c'est le sentiment unanime des Pères et des Docteurs, sentiment adopté et confirmé par le Concile de Trente.

1° Le prêtre doit être saint, parce que sa fonction est d'être la lumière du monde et le sel de la terre

15. « Quiconque est investi du sacerdoce, en est investi non seulement pour lui, mais pour les autres : *car tout Pontife pris parmi les hommes est établi pour les hommes en ce qui regarde les choses de Dieu.* (Héb., v, 1). » Nous sommes chrétiens pour nous, mais nous sommes prêtres pour les autres. Le sacerdoce est une fonction publique établie pour le bien commun, et la puissance qu'il confère est une grâce *gratis data* accordée *in utilitatem aliorum*. « C'est la même vérité que le Christ a exprimée lorsque, pour indiquer le but final de l'action des prêtres, » leur rôle au milieu des hommes, « il les a comparés au sel et à la lumière. Le prêtre est donc la lumière du monde et le sel de la terre. »

16. Le prêtre est « la lumière du monde », c'est sa fonction ; mais de quelle manière ? « Nul ne l'ignore, le prêtre est la lumière du monde surtout par l'enseignement des vérités chrétiennes. » Annoncer la parole de Dieu, qui est lumière, en chaire, au catéchisme, au saint tribunal, au chevet des malades, la répandre par les maisons et les places publiques, *per domos et plateas*, au moyen de la conversation, du bon livre, du bon journal, du tract populaire, et refouler ainsi les ténèbres de l'erreur qui menacent de tout envahir : tel est le rôle du prêtre et sa principale mission au milieu des hommes, mission sublime que sainte Thérèse ne pouvait assez admirer en considérant le service éminent que le prédicateur de l'Evangile rend à Dieu et aux hommes.

17. Or, « ce ministère, qui pourrait l'ignorer ? est à peu près inutile, stérile, si le prêtre n'appuie pas de son exemple ce qu'il enseigne de vive voix. Alors, en effet, ses auditeurs pourront dire, injurieusement il est vrai, mais non sans raison : *Ils font profession de connaître Dieu et ils le renient par leurs actes* (Tit., i, 16) ; et ils repousseront la doctrine et ne profiteront pas de la lumière du prêtre. Voilà pourquoi le Christ lui-même, constitué le modèle des prêtres, a d'abord enseigné par l'exemple et ensuite par la parole : *Jésus a commencé par agir, il a enseigné après.* (Act., i, 1). »

On connaît l'adage : *Verba movent, exempla trahunt.* Prédicateur de la parole divine, le prêtre ne lui conquiert ordinairement l'obéissance des âmes qu'autant que sa vie prêche en même temps que sa voix. Telle est la doctrine unanime des Pères et des Docteurs. « La sainteté de l'orateur, dit saint Augustin, a une force de persuasion plus

[1] Voir l'*Ami* du 8 juillet.

puissante que la plus magnifique éloquence. *Habet quantacumque granditate dictionis majus pondus vita dicentis.* » Et saint Bernard attribue la puissance de la parole du prédicateur à l'influence d'une vie exemplaire, laquelle prouve à ses auditeurs qu'il est le premier à croire et à pratiquer ce qu'il veut persuader aux autres : *Validior operis quam oris vox.* La seule vue en chaire d'un prêtre saint et exemplaire réveille dans les auditeurs des idées de vertu et donne à sa parole une autorité divine. Saint Alphonse, par exemple, n'avait qu'à se montrer en chaire : l'expression touchante de sa physionomie, son air pénétré, ses gestes inspirés convertissaient les pécheurs les plus endurcis, et jusqu'à ceux qui ne pouvaient saisir aucun mot de ses discours.

18. Mais autant la parole du prédicateur exemplaire est efficace et puissante pour sanctifier les âmes, autant celle du prédicateur qui ne prêche pas d'exemple, est impuissante et sans effet. — D'abord, il ne peut compter sur la bénédiction de Dieu, sans laquelle la parole de l'homme est stérile. Au lieu de bénir sa prédication, le Seigneur la lui reproche : *Peccatori autem dixit : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum ?* (Ps., XLIX, 16). Il ne bénit que les prédicateurs qui pratiquent ce qu'ils enseignent, et qui ont un fond solide de sainteté. Et puis, le prédicateur qui ne prêche pas d'exemple ne saurait avoir ni l'estime ni l'affection de ses auditeurs ; et ceux-ci s'autoriseront facilement de sa conduite répréhensible pour différer leur conversion et lui dire intérieurement : « *Medice, cura te ipsum.* Médecin, guéris-toi toi-même ! » On a toujours mauvaise grâce d'exiger des autres ce qu'on ne fait pas soi-même.

Nécessité donc urgente pour le prêtre, lumière du monde par ses enseignements, d'être aussi lumière du monde par le rayonnement d'une vie sainte et pleinement édifiante. Il faut qu'il puisse dire à ses auditeurs avec vérité, du moins dans une certaine mesure, ce que saint Paul disait à ses néophytes : *Soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus-Christ.* De là ces belles paroles de saint Grégoire le Grand : *Qui loci necessitate exigitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare* [1].

19. Le prêtre est aussi par état « le sel de la terre » ; il doit par son contact et la force de sa vertu préserver les âmes de la corruption du siècle et leur communiquer une sorte d'incorruptibilité. Or, « si le prêtre n'est pas saint, s'il ne possède pas la sainteté que requiert sa qualité de prêtre, il ne pourra en aucune façon être le sel de la terre ; car ce qui est corrompu et contaminé est absolument impropre à produire et à communiquer l'incorruptibilité. » Et parce que « là où la sainteté fait défaut, il est inévitable que la corruption s'introduise », les prêtres qui ne sont pas saints « ne sont plus, selon la parole du Christ, qu'*un sel affadi, qui n'est plus bon à rien, sinon à être jeté dehors,* et dès lors, *à être foulé aux pieds des passants.* (Math., V, 13). »

Pour être « le sel de la terre » il faut donc que le prêtre soit saint : autrement, vicieux et contaminé lui-même, il sera absolument incapable de préserver les âmes de la contagion du siècle et de leur communiquer une sorte d'incorruptibilité spirituelle et morale ; il ne pourra remplir sa mission préservatrice et sanctificatrice au milieu du monde. Au lieu d'embaumer le peuple fidèle du parfum de ses vertus, il répandra autour de lui une odeur de mort et les hommes le mépriseront. La corruption de ce qu'il y a de meilleur, c'est la pire : n'est-ce pas ce que démontre l'histoire ?

2° Le prêtre doit être saint, parce qu'il a avec le Christ des rapports intimes et particuliers

20. La mission du prêtre au milieu des hommes demande qu'il soit saint ; c'est aussi ce qu'exige celui au nom duquel il la remplit. En effet, ce n'est pas en notre nom personnel que nous exerçons nos fonctions sacerdotales, c'est au nom de Jésus-Christ. *Ainsi,* dit l'Apôtre, *que l'homme nous considère comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu* (I Cor., IV, 1) ; *c'est donc pour le Christ que nous faisons les fonctions d'ambassadeurs.* (II Cor., V, 20). C'est précisément pour cette raison, c'est-à-dire parce que nous, prêtres, nous remplissons nos fonctions au nom du Christ, que lui-même nous a inscrits au nombre non de ses serviteurs, mais de ses amis : *Je ne vous appellerai plus serviteurs...; mais je vous ai appelés amis, parce que tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître... Je vous ai choisis et je vous ai établis, pour que vous alliez et que vous portiez du fruit.* (Jean, XV, 15, 16).

« Nous avons donc à remplir le rôle du Christ. » La mission du prêtre au milieu des hommes, c'est la mission du Christ ; son œuvre sacerdotale, c'est l'œuvre du Christ. S'il en est ainsi, la vie du prêtre doit être la copie, la reproduction de la vie du Christ, par conséquent une vie sainte.

Le prêtre est l'ambassadeur du Christ auprès des hommes. Il doit dans l'accomplissement de sa mission se proposer le but « que le Christ s'est lui-même proposé », à savoir, la gloire de son Père et le salut des âmes. Procurer que Dieu soit connu, aimé et servi, et que les hommes mènent une vie pure et vertueuse et parviennent au ciel, voilà le double motif qui doit inspirer et diriger le prêtre dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales ; ce qui suppose dans son âme le double amour de Dieu et du prochain, et par conséquent la sainteté.

Le prêtre est « l'ami du Christ. » Or, « le propre d'une amitié solide est un seul et même vouloir, un seul et même non-vouloir, » c'est l'union parfaite des volontés.

[1] *Pastor.*, lib. II, c. III.

Donc « le prêtre doit avoir les mêmes sentiments, les mêmes dispositions que Jésus-Christ *saint, innocent et sans tache.* » Comme le Christ, qu'il ait pour le bien un amour profond, et une haine souveraine du mal ; comme la vie du Christ, que sa vie brille au milieu du monde de l'éclat de la pureté, de l'innocence et de la sainteté ; il faut qu'il puisse dire, avec humilité sans doute, mais avec vérité, autant que le permet la fragilité humaine, à ses adversaires : *Quis ex vobis arguet me de peccato ?* (Jean, VIII, 46).

Le prêtre est « l'envoyé du Christ, chargé de notifier aux hommes et de leur faire accepter sa doctrine et sa loi ; » il doit donc le premier les accepter et y conformer sa conduite, et par conséquer mener une vie sainte et vertueuse.

« Le Christ nous a communiqué son pouvoir de délivrer les âmes des liens du péché : il nous faut donc faire tous nos efforts pour ne pas nous laisser enchaîner nous-mêmes dans ces liens criminels. » La fuite du péché, qui est le premier degré de la sainteté, s'impose à nous comme conséquence naturelle de notre office de ministres du sacrement de Pénitence. Le confesseur doit, par la pureté de ses mœurs, vivre séparé des pécheurs, *segregatus a peccatoribus,* à l'exemple de son divin modèle.

21. Mais voici une fonction sacerdotale d'un caractère particulièrement sublime et divin, qui demande du prêtre une ressemblance aussi parfaite que possible avec le Christ, prêtre et victime : c'est la célébration de la sainte messe. Ecoutons Pie X :

« Par-dessus tout, en tant que ministres du Christ dans l'offrande du sacrifice par excellence, sacrifice perpétuellement renouvelé pour le salut du monde, nous devons être animés des mêmes sentiments dont son âme était pleine, quand, Hostie sans tache, il s'offrit lui-même à Dieu sur l'autel de la croix. Car si autrefois, alors qu'il ne s'agissait que d'images et de figures, une si grande sainteté était requise des prêtres, que n'exigera-t-on pas de nous, maintenant que la victime est le Christ en personne ? *Combien donc doit être de toute pureté celui qui prend part à un tel sacrifice, plus immaculée que le rayon de soleil la main qui partage cette chair, la bouche que remplit un feu spirituel, la langue que rougit un sang si redoutable !* »

Chez tous les peuples et à toutes les époques l'idée de sainteté est inséparable de l'idée de sacrificateur ; et la fonction de sacrificateur, la première des fonctions sacerdotales, exige de ceux qui l'exercent une vertu plus que commune, une perfection morale qui leur concilie l'estime et le respect des peuples. Aussi l'histoire nous représente tous ceux qui ont offert des sacrifices au Seigneur, Hénoch, Noé, Abraham, Jacob, comme des personnages saints, vertueux et les objets de la vénération générale. Chez les Juifs, Dieu veille à ce que la personne d'Aaron et des héritiers de son sacerdoce soit entourée d'une auréole de sainteté. A cette fin il leur donne un code de lois qui règle jusqu'aux moindres détails la vie qu'ils devront mener au milieu de leurs frères. En particulier, il exige qu'ils soient purs et sans souillure, lorsqu'ils montent à l'autel pour sacrifier à sa gloire : *Qui habuerit maculam, non accedet offerre hostias Domino, nec panes Deo suo.* (Lévit., XXI, 21). *Mundamini, qui fertis vasa Domini.* (Is., LII, 11). *Sancti erunt Deo suo, et non polluent nomen ejus ; incensum enim et panes Dei sui offerunt.* (Lévit., XXI, 6).

Mais si Dieu exigeait une telle sainteté des prêtres aaroniques, dont les sacrifices grossiers n'étaient que des ombres et des figures du sacrifice de nos autels et n'avaient par eux-mêmes aucune vertu sanctificatrice et expiatrice, *infirma et egena elementa,* quelle vertu, quelle perfection ne demandera-t-il pas des prêtres catholiques, ministres d'un sacrifice absolument divin, où la victime offerte et immolée est un Dieu, Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, la sainteté infinie ? Comme les prêtres de l'ancienne Loi succédant à Aaron et continuant ses fonctions devaient avoir sa sainteté et imiter ses vertus, ainsi les prêtres de la Loi nouvelle, représentant le Fils de Dieu fait homme et perpétuant son sacrifice, doivent être animés de l'esprit de Jésus-Christ et entrer dans les dispositions de son Cœur sacré au moment de son immolation sur l'autel de la croix. Or, quelles étaient ces dispositions du Christ, prêtre et victime, au Calvaire ? Pureté absolue, séparation totale et haine infinie du péché, amour sans bornes de Dieu et des âmes, esprit de sacrifice qui lui fait embrasser avec une générosité sans pareille, pour la gloire de son Père et le salut des hommes, les plus affreuses tortures et les humiliations les plus profondes. Et ce sont ces dispositions que le prêtre doit s'efforcer d'apporter à l'autel, au moins dans une certaine mesure, dispositions qui supposent une véritable sainteté de vie habituelle. Nous disons : *sainteté de vie habituelle,* car qui ne sent que pour être animé chaque matin à l'autel de telles dispositions, il est nécessaire qu'elles soient habituelles au prêtre et qu'elles soient l'occupation ordinaire de son esprit et de son cœur, comme elles l'ont été de Notre-Seigneur ? Ainsi, l'offrande du divin sacrifice demande que le prêtre mène une vie sainte et d'une sainteté plus qu'ordinaire : « *Sacerdos,* dit l'*Imitation, omnibus virtutibus debet esse ornatus... ; ejus conversatio non cum popularibus et communibus hominum viis, sed cum angelis in cœlo aut perfectis viris in terra.* » (Lib. IV, c. 5).

3° Le prêtre doit être saint, parce qu'il a reçu de Dieu les plus insignes faveurs

22. Saint Charles Borromée, dans ses discours à son clergé sur la nécessité de la sainteté sacerdotale, insistait avec grande justesse en ces termes : « Si nous nous rappellions, nos très chers frères, quelles grandes et saintes choses le Seigneur Dieu

a déposées en nos mains, quelle force aurait cette considération pour nous exciter à mener une vie digne d'hommes voués au service de l'Eglise ! Qu'y a-t-il que le Seigneur n'ait pas mis dans ma main quand il y a déposé son Fils unique, coéternel et égal à lui ? Il a mis en ma main tous ses trésors, ses sacrements et ses grâces ; il y a placé les âmes, qui sont ce qu'il a de plus cher, qu'il a dans son amour préférées à lui-même, qu'il a rachetées de son sang ; il a mis en ma main le ciel pour que je puisse et l'ouvrir et le fermer aux autres... Comment donc pourrais-je être assez ingrat, après tant de faveurs et d'amour, pour pécher contre lui, pour blesser son honneur, pour souiller ce corps qui est le sien, pour déshonorer cette dignité, cette vie consacrée à son service ? »

Nombreuses et absolument insignes sont les faveurs dont la munificence divine enrichit le prêtre. Pie X avec S. Charles Borromée en signale cinq principales.

La première, c'est le don de Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu fait homme, coéternel et égal à son Père. Jésus-Christ, en effet, n'est-il pas en quelque sorte la propriété du prêtre, son bien à lui ? Il le produit à sa volonté, il l'immole, il s'en nourrit chaque matin, il le distribue, il le garde dans sa maison qui est l'église : il l'a vraiment dans sa main.

La deuxième, ce sont les sacrements, réservoirs divins de la grâce où le Christ a déposé tous ses mérites : c'est au prêtre qu'ils ont été confiés ; il en est le ministre, et par eux purifie et sanctifie les âmes.

La troisième, ce sont les grâces, fruit de la passion et de la mort du Rédempteur et destinées à sauver les hommes. Or, ces grâces sont aussi dans la main du prêtre : il les obtient par l'offrande du divin sacrifice et la récitation du saint office, et il les distribue par l'exercice des actes de son ministère. D'après les lois ordinaires de la Providence surnaturelle, ce n'est que par l'action du prêtre que la grâce arrive aux hommes : on peut dire que le prêtre a comme le monopole des grâces célestes.

La quatrième, ce sont les âmes, toutes les âmes que Jésus-Christ a tant aimées, qu'il a rachetées au prix de son sang. Or, ces âmes appartiennent au prêtre, le Christ les lui a confiées comme un précieux dépôt : au prêtre de veiller sur elles pour qu'aucune ne se perde, au prêtre de les instruire, de les purifier, de les sanctifier et de les conduire au ciel.

Le ciel, c'est la cinquième faveur insigne que le Christ accorde au prêtre : il en a les clés, et il peut le fermer et l'ouvrir aux autres : c'est par son ministère que les âmes y pénètrent.

Assurément la considération attentive de ces faveurs, éclatant témoignage d'un amour sans pareil, ne peut pas ne pas nous déterminer à éviter le péché et toute offense à l'égard d'un tel bienfaiteur. Quel prêtre oserait souiller, déshonorer par une conduite coupable une dignité aussi sublime et une vie toute consacrée au service de la divine Majesté ? Au contraire, cette bonté, cette générosité ineffable de Jésus pour nous sera un appel irrésistible à une sainteté sans cesse grandissante.

4° Le prêtre doit être saint, parce que c'est le vœu de l'Eglise

23. « A cette sainteté de vie, sur laquelle il est bon de nous arrêter un peu, l'Eglise tend par de grands et incessants efforts. »

A toutes les époques la sanctification du clergé a été de la part de l'Eglise l'objet d'une sollicitude active et persévérante. Notre-Seigneur forme lui-même ses premiers prêtres. Saint Paul trace à Timothée et à Tite les règles fondamentales de la vie sacerdotale et pastorale. Et parmi les nombreux conciles tenus dans le cours des siècles, il n'en est presque pas un seul où l'Eglise, sans se lasser jamais, ne se préoccupe de sanctifier ses prêtres par de sages règlements disciplinaires.

Pie X rappelle deux faits qui témoignent hautement de ce zèle de l'Eglise pour la sanctification du clergé, à savoir : l'institution des séminaires et le langage du Pontifical.

24. *L'institution des Séminaires.* « Les séminaires sacrés ont été institués dans ce but : si ceux qu'on y élève en vue du recrutement du clergé doivent être instruits dans les lettres et dans les sciences, cependant il faut surtout qu'ils soient en même temps, dès leurs plus tendres années, formés à tout ce qui concerne la piété. » L'Eglise n'établit point des séminaires pour ceux de ses enfants qui se destinent à des carrières profanes et terrestres, les moyens ordinaires de sanctification leur suffisent. Mais quand il s'agit de former des prêtres, l'Eglise fonde des maisons spéciales ; elle y place les prêtres les plus recommandables par leurs talents et leurs vertus ; elle fait fleurir dans ces saintes retraites la piété, le recueillement, la régularité la plus édifiante ; et c'est là, c'est au fond de cette solitude si propre à féconder la semence sacerdotale, que, selon les règles de la discipline ecclésiastique, doivent demeurer, durant plusieurs années, tous les candidats aux ordres sacrés. Cette conduite de l'Eglise ne nous prêche-t-elle pas éloquemment la nécessité de la sainteté ? Mais écoutons ses paroles.

25. *Le langage du Pontifical.* « Ensuite l'Eglise, comme une mère vigilante, tout en faisant avancer les candidats au sacerdoce par divers degrés, que séparent de longs intervalles, ne leur ménage pas ses exhortations sur l'obligation de se sanctifier. Il nous plaît de rappeler ici ces exhortations. » Rien de plus vrai, de plus grave, de plus pressant, de plus pénétrant que le langage de l'Eglise dans ces exhortations : c'est bien le langage de l'Esprit de Dieu, qui demeure toujours avec l'épouse du Christ. Pie X rappelle successivement les instructions du Pontifical à la tonsure, au sous-diaconat, au diaconat et à la prêtrise.

26. Dès que l'Eglise nous enrôle dans la milice sacrée, elle veut que nous prenions un engagement formel par ces paroles solennelles : *Le Seigneur est la part de mon héritage et de mon calice ; c'est vous, Seigneur, qui me rendrez mon héritage.* (Ps., xv, 5). « Par ces paroles, dit S. Jérôme, le clerc est averti que celui qui est lui-même la part du Seigneur ou qui a le Seigneur en partage, doit se montrer tel que lui-même possède le Seigneur et soit possédé par lui [1]. » La tonsure qui n'est ni un sacrement, ni un ordre, mais un sacramental très solennel, nous sépare du profane, et nous consacre au service des autels. Par cette consécration nous sommes plus à Dieu que les autres hommes, et Dieu est aussi plus à nous qu'aux autres. La formule même de cette consécration est une invitation aussi pressante que touchante à mener une vie détachée de la terre et des créatures et toute remplie de la pensée et de l'amour de Dieu. Méditons-la souvent et aimons à la répéter chaque matin en prenant notre soutane. Nous la redisons chaque année plus solennellement au jour de la Présentation de la Sainte Vierge et de la clôture de la retraite pastorale.

27. « Quel grave langage l'Eglise tient à ceux qui vont être promus au sous-diaconat ! *Vous devez considérer attentivement et à plusieurs reprises le lourd fardeau dont vous désirez de votre plein gré être chargés aujourd'hui...; si vous recevez cet ordre, il ne vous sera plus permis de revenir sur votre dessein, mais il vous faudra rester pour toujours au service de Dieu, et garder, avec son aide, la chasteté.* Et enfin : *Si jusqu'à présent vous avez été négligents pour vous rendre à l'église, désormais vous devez y être assidus; si jusqu'à présent vous avez été somnolents, vous devez désormais être vigilants; si jusqu'à présent vous avez été incontinents, désormais vous devez être chastes... Voyez quel ministère vous est confié!* »

Ces paroles du Pontifical nous rappellent l'excellence du sous-diaconat, et la triple obligation de garder la chasteté, de réciter le Bréviaire chaque jour, et de servir Dieu et l'Eglise comme de vaillants soldats jusqu'à la mort : quelle exhortation à mener une vie sainte ! Et de fait, la pratique de la chasteté parfaite pendant 20, 30, 40, 50, 60 ans peut-être, au milieu des nombreux et graves dangers du ministère pastoral, la digne et pieuse récitation quotidienne de l'office divin, et le service fidèle des autels et de l'Eglise ne supposent-ils pas chez le prêtre une vertu plus qu'ordinaire, une véritable sainteté habituelle ?

28. « Pour ceux qui vont être élevés au diaconat, l'Eglise adresse à Dieu cette prière par la bouche de l'Evêque : *Qu'il y ait en eux abondance de toute sorte de vertus : une autorité modeste, une pudeur constante, la pureté de l'innocence et la fidélité à la discipline spirituelle. Que vos préceptes, Seigneur, resplendissent dans leurs mœurs, afin qu'au spectacle de leur chasteté le peuple les imite saintement !*

Voilà le vœu de l'Eglise : elle demande pour le diacre l'abondance de toutes les vertus, en particulier une chasteté exemplaire et toute resplendissante. Or, un fervent directeur de séminaire avait coutume de dire avec l'aplomb d'une inébranlable conviction et l'autorité d'une longue expérience : « *Un prêtre parfaitement chaste est un saint prêtre.* »

29. « Mais beaucoup plus vifs sont les avertissements que l'Eglise adresse à ceux qui vont recevoir le sacerdoce : *C'est avec une grande crainte qu'il faut monter à une si haute dignité, et l'on doit veiller à ce que ceux qui y sont appelés se soient rendus recommandables par une sagesse céleste, des mœurs pures et une observation de la justice durant longtemps... Que le parfum de votre vie réjouisse l'Eglise du Christ, en sorte que par la prédication et par l'exemple vous construisiez la maison, c'est-à dire la famille de Dieu.* Plus pressant que tous est le très grave avertissement que l'Eglise ajoute : *Imitez ce que vous touchez et ce que vous opérez ;* ce qui s'accorde avec le précepte de S. Paul : *Rendons tout homme parfait dans le Christ Jésus.* (Col., I, 28). »

Sagesse céleste qui puise dans les lumières de la foi la règle de ses jugements et de sa conduite; mœurs pures, honnêtes et à l'abri de tout soupçon; vertu mûre et éprouvée; vie exemplaire, exhalant le parfum d'une sainteté parfaite ; union intime avec Jésus-victime par l'exercice d'une entière mortification et d'une totale transformation en lui : tels sont les principaux caractères du prêtre selon l'esprit et le vœu de l'Eglise. Qui ne comprend, d'après ces instructions du Pontifical, quelle plénitude de vertu exige la vie d'un vrai prêtre ?

5° Le prêtre doit être saint, parce que tel est le sentiment unanime des saints Pères et Docteurs, sentiment adopté et confirmé par le Concile de Trente.

30. « Ainsi donc, puisque telle est la pensée de l'Eglise sur la vie du prêtre, personne n'est en droit de s'étonner de l'unanimité des saints Pères et Docteurs à enseigner sur ce point une doctrine qui à certains esprits pourrait sembler presque excessive ; toutefois, si nous l'examinons à la lumière de la saine raison, nous reconnaîtrons qu'elle est pleinement juste et véritable. En voici le sommaire. Entre le prêtre et un honnête homme quelconque, il doit y avoir autant de différence qu'entre le ciel et la terre ; et c'est pour ce motif qu'il faut prendre garde que la vertu du prêtre soit exempte de tout reproche, non seulement en matière grave, mais encore en matière légère.

« Le concile de Trente a fait sien le jugement de ces hommes si vénérables, lorsqu'il a averti les clercs de fuir *même les fautes légères, qui en*

[1] Lettre LII, à Népotien, n. 5.

eux seraient très graves [1] : très graves, en effet, non pas en elles-mêmes, mais eu égard à celui qui les commettrait et à qui, à bien meilleur droit qu'aux édifices de nos temples, s'applique cette parole : *La sainteté convient à votre maison.* (Ps., XCII, 5). »

Les saints Pères et les Docteurs catholiques, quand ils parlent du sacerdoce chrétien, sont unanimes pour en exalter la sublimité incomparable et pour exiger chez celui qui l'exerce une vertu éminente. Leur langage est le langage de l'Eglise; et il ne saurait en être autrement, puisqu'ils sont ses organes et ses porte-voix quasi officiels. Leur enseignement sur la sainteté sacerdotale peut paraître à certains esprits excessif et exagéré : il n'en est rien, et il suffit de peser attentivement les raisons qui l'appuient, pour reconnaître qu'il est d'une parfaite exactiude et conforme à la vérité théologique. Tout le monde connaît ces raisons ; Pie X nous les rappelait tout à l'heure. On peut les ramener à trois principales, savoir : les pouvoirs absolument divins conférés au prêtre, les grâces nombreuses et insignes qu'il reçoit, et les graves obligations que lui imposent l'état sacerdotal et la charge des âmes.

31. L'enseignement des Pères et des Docteurs catholiques sur la sainteté sacerdotale se résume en ceci : Entre le prêtre et un honnête homme quelconque, il doit y avoir autant de différence qu'il y en a entre le ciel et la terre. Ce qui signifie que la sainteté requise chez le prêtre n'est pas une sainteté commune, ordinaire, comme serait celle d'un chrétien fidèle à remplir les devoirs essentiels du christianisme, mais une sainteté éminente, parfaite. *Nihil in sacerdote commune cum multitudine,* dit saint Ambroise; *vita sacerdotis prœponderare debet, sicut prœponderat gratia.* Saint Thomas : *Sacerdotes perfecti in virtute esse debent... Ad idoneam executionem ordinum non sufficit bonitas qualiscumque, sed requiritur bonitas* EXCELLENS. La vie du prêtre doit être tellement sainte et parfaite que sa conduite soit à l'abri de tout reproche fondé, non seulement en matière grave, mais encore en matière légère. Cette doctrine des Pères et des Docteurs sur la sainteté sacerdotale a été solennellement consacrée par le concile de Trente. Il l'a faite sienne dans ses décrets disciplinaires sur la vie des clercs, en particulier quand il les avertit de fuir *même les fautes légères, qui en eux seraient très graves.* Le péché, toutes choses égales d'ailleurs, contracte, d'être commis par un prêtre, un degré de gravité de plus que s'il était commis par un simple fidèle. C'est l'enseignement de tous les théologiens et en particulier de saint Thomas qui cite sur ce point cette parole fort nette de saint Isidore de Séville : « Le péché est en proportion de la grandeur de celui qui le commet. *Tanto majus cognoscitur peccatum esse, quanto major qui peccat habetur.* » Or, dans le peuple chrétien, qui est plus grand que le prêtre?

De plus, la sainteté, d'après le Psalmiste, est l'ornement naturel de la maison de Dieu, des édifices consacrés au culte divin; et tout objet, tout acte profane doit en être absolument banni. Or, par l'onction sacerdotale le prêtre est dédié tout entier au culte de Dieu ; l'huile sainte le consacre dans son âme et dans son corps, de telle sorte qu'il doit, autant que la fragilité humaine le permet, éviter tout ce qui pourrait le souiller et le profaner, par conséquent toute espèce de faute, fût-elle même légère.

* * *

32. Ici se termine la première partie de l'*Exhortation.* Pie X nous y rappelle les principales raisons qui nous obligent à mener une vie sainte et d'une sainteté peu commune.

Soyons saints, parce que nous sommes par notre état sacerdotal la lumière du monde et le sel de la terre : placés sur le chandelier de l'Eglise, nous devons éclairer les hommes et par notre enseignement et surtout par nos exemples. De plus, « sel de la terre », le prêtre est un élément de conservation sociale : il doit préserver les âmes de la contagion du vice par la forte et salutaire influence de sa vertu.

Soyons saints, parce que nous sommes les envoyés du Christ, ses amis intimes, d'autres lui-même, continuant son œuvre rédemptrice au milieu du monde par l'administration du sacrement de Pénitence et surtout par l'offrande quotidienne du divin sacrifice.

Soyons saints, parce que nous avons reçu de Dieu des faveurs insignes qui nous consacrent à son service et nous élèvent bien au dessus de nos frères.

Soyons saints, parce que tel est le vœu de l'Eglise qui n'a rien plus à cœur que la sanctification de ses prêtres : c'est l'objet principal et constant de sa sollicitude.

Soyons saints enfin, parce que c'est le cri de toute la tradition catholique qui nous déclare par la bouche de saint Augustin, que s'engager dans la cléricature, c'est s'engager à mener une vie sainte : *Clericus duo professus est : sanctitatem et clericatum.* Ayons sans cesse présentes à la pensée ces paroles du Concile de Trente : *Sic decet omnino clericos in sortem Domini vocatos, vitam moresque suos omnes componere, ut habitu, gestu, incessu, sermone aliisque omnibus rebus nil nisi grave, moderatum ac religione plenum prœ se ferant ; levia etiam delicta, quœ in ipsis maxima essent, effugiant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem* [1].

(A suivre).

[1] Sess. XXII, *De Reform.*, c. I.

[1] Sess. XXII, *De Reform.*, c. I.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Les Faits extraordinaires de la Vie spirituelle, par A. Saudreau. — In-12 de 408 p., 2 fr. 50. — Paris, Ch. Amat.

Les Sources de la piété, par l'auteur de *Pratique progressive de la Confession.* — In-18 de 334 p., 1 fr. 50. — Paris, lib. St-Paul.

La Ferveur, par l'abbé de Gibergues. In-12 de 174 p., 1 fr. 50. — **La Pratique de l'Amour de Dieu,** par le même. In-16 de 268 p., 3 fr. — Paris, Poussielgue.

Retraite spirituelle, par J. Guibert. — In-12 de IV-408 p., 3 fr. 50. — Paris, Poussielgue.

Le Cœur de Jésus dans ses paroles. *Elévations,* par Marcel Baron, S. J. In-16 de VII-320 p., 3 fr. 50, *franco* 3 fr. 75. — **Elévations sur la Sainte Vierge Epouse du Saint-Esprit,** par dom Maréchaux, O. S. B. In-18 de VIII-160 p., 1 fr. 50, *franco* 1 fr. 65. — Paris, Beauchesne.

L'expérience esthétique et l'idéal chrétien, par Armand Loisel. — In-8 raisin de 236 p., 5 fr. — Paris, Bloud.

I. — M. Saudreau, dans *Faits extraordinaires,* donne un complément à son traité de *l'Etat mystique,* paru il y a quelques années. C'était un complément universellement attendu et désiré ; car c'est un usage qui tend à se généraliser dans les traités de théologie mystique, de joindre à l'étude des faits contemplatifs celle de ces « faits extraordinaires ». M. Saudreau nous les donne en deux volumes séparés : ce qui a le très grand avantage, à l'encontre de certaine théorie moderne, d'en mieux accentuer la distinction essentielle.

Cette théorie moderne à laquelle nous venons de faire allusion, et la controverse assez âpre qui a surgi autour de ces questions, nous en avons donné cette année même (n° du 1er avril) un exposé succinct ; et nous serions très heureux que ce que nous avons écrit alors, mît nos lecteurs en goût de poursuivre sur ce sujet des études qui sont beaucoup plus nécessaires et plus pratiques que ne l'imaginent ceux qui n'ont jamais daigné s'en préoccuper. Maint état d'âme, même chez des âmes où parfois l'on ne s'attendait qu'à trouver vulgarité, ne se comprend pas si l'on n'a au moins quelque clarté des merveilles de la vie mystique. Dieu est incomparablement plus prodigue de ses dons, même de ses dons mystiques, que ne le suppose notre étroitesse d'esprit ; et c'est à nous, prêtres et directeurs d'âmes, à veiller à ce qu'aucune parcelle de ces dons divins ne se perde.

Or, pour s'orienter à travers ces merveilles, comme aussi à travers les merveilles de la vie ascétique proprement dite, nos lecteurs trouveront en M. Saudreau un guide aussi complet que consciencieux, très facile à suivre, riche de descriptions psychologiques, laissant volontiers les Saints parler et nous dire eux-mêmes ce qui se passe en eux, s'effaçant toujours derrière la Tradition de l'Eglise. Il n'a pas cédé à l'illusion (ou à la vanité) de réduire en formules mathématiques et de parquer en compartiments séparés par des cloisons étanches les opérations de la grâce. En lisant tel autre auteur de nos jours, on admire l'ingéniosité de la spéculation humaine. En lisant M. Saudreau, on admire et l'on a vraiment sous les yeux le tableau des munificences divines.

A ceux de nos lecteurs qui ne les connaîtraient pas encore, nous rappelons la suite des divers ouvrages de M. Saudreau (dont plusieurs ont été traduits en anglais, en allemand, en italien et en espagnol) : *Les degrés de la vie spirituelle,* 2 vol., 7 fr. ; — *La Vie d'Union à Dieu* d'après les grands maîtres de la spiritualité, 3 f. 50 ; — *La Voie qui mène à Dieu, Conseils pratiques pour tous ceux qui aspirent à une solide piété,* 3 f. ; — *L'Etat mystique, sa nature, ses phases,* 2 f. ; — *L'Abnégation parfaite et le parfait amour,* et : *Le Secret de l'amour divin ou le parfait renoncement,* 2 plaquettes in-12 de 24 et 36 p., à 0 f. 10 l'une ; — enfin, le dernier en date : *Les Faits extraordinaires de la Vie spirituelle,* état angélique, extase, révélations, visions, possessions (faits préternaturels diaboliques et remèdes aux persécutions diaboliques, avec 50 bonnes pages de *Règles pratiques de discernement).*

II. — *Les Sources de la Piété,* ce sont les vérités que Dieu nous a révélées : est-ce toujours à ces sources que nous puisons et que nous enseignons aux âmes à puiser ? La foi est la racine de notre justification ; et tout ce qui fortifie la foi, est de nature à embellir notre vie surnaturelle : quelle place prend ou plutôt néglige de prendre la culture de la foi dans bien des vies pieuses ?

Ces simples questions montrent l'opportunité, la nécessité du nouveau livre que nous présente l'auteur de *Pratique progressive de la Confession ;* et les 50.000 lecteurs de *Pratique* et des autres opuscules qui ont suivi, savent si notre auteur sait être « pratique » en effet, lumineux et chaud.

Sur les sources dogmatiques de la piété, de fort bons livres existaient sans doute, du P. Terrien par exemple ou du P. Froget, de M. Bellamy ou de M. de Bellevuë, pour ne parler que de nos contemporains qui ont écrit en français, — très beaux livres, mais au vocabulaire trop savant peut-être, accessibles seulement aux prêtres. Celui que nous annonçons se destine aux fidèles, et nous croyons que nombre d'âmes pieuses en effet y pourront prendre le plus substantiel des aliments.

C'est le même plan, en somme, que dans le livre du P. Terrien. C'est l'histoire de notre divinisation : Dieu-Trinité fondant l'ordre surnaturel ; et la transformation déiforme opérée dans l'âme humaine que s'unit personnellement le Verbe, devenant la raison d'être et le modèle de la nôtre : d'où la vie surnaturelle avec ses lois, ses grandeurs, ses secours.

Mais ici c'est une histoire qui nous est présentée, non point dans la solennité d'un exposé dogmatique, mais sous forme vécue, serait-on tenté de dire, sous forme de méditations, de contemplations, d'affections, d'examens de conscience, de retours sur nous-mêmes, de colloques familiers avec Dieu. L'auteur a laissé le vocabulaire strictement technique de la théologie : à regret, dit-il, et nous le comprenons : mais il faut bien prendre nos contemporains comme ils sont. Espérons qu'un jour prochain, grâce à des livres comme celui-ci, ils seront à même d'entendre le vocabulaire lui-même de la théologie.

Nous signalons ce livre spécialement aux aumôniers de collèges et de pensionnats et aux directeurs de congrégations d'Enfants de Marie. Il faut qu'ils apprennent à leurs ouailles à goûter la substantificque mouëlle qui leur est offerte ici.

III. — *La Ferveur,* de M. de Gibergues, se dédie « aux dames et aux jeunes filles » : pourquoi pas aussi aux hommes et aux jeunes gens ? Il est certain que tout le monde en sera ravi, autant qu'éclairé et édifié.

Que de gens ignorent ce que c'est que la ferveur, aussi bien et peut-être plus encore ceux qui croient la posséder que ceux qui la jugent inaccessible pour eux ! que de préjugés ! que d'illusions sur un état d'âme dont la réalisation est pourtant le plus cher désir du Cœur de Jésus !

C'est pourquoi M. de Gibergues, en un chapitre clair et vivant, pétillant d'exemples et d'applications pratiques, commence par nous dire ce que c'est que la ferveur. — Ensuite il nous rappelle les promesses qui lui sont faites, les avantages dont elle est pour nous le principe : bien endurcis ceux qui après cela ne seraient pas em-

brasés du désir d'y atteindre ! — Enfin, et dans sa IIIe partie, il nous enseigne la pratique de la ferveur, les moyens efficaces de nous y établir. — Deux appendices : 1° le règlement de vie, et 2° la direction spirituelle, sa nécessité, sa pratique.

IV. — C'est devant un auditoire d'hommes du monde que M. de Gibergues a prêché sa *Pratique de l'amour de Dieu*, auditoire qui lui reste si fidèle chaque carême depuis tantôt dix ans, à Saint-Philippe-du-Roule et à Saint-Augustin.

Mais comme il serait à souhaiter que l'on voulût bien toujours parler un langage aussi clair et aussi solide, aussi viril, devant auditoires féminins aussi !

Les femmes s'imaginent très aisément avoir l'amour de Dieu, alors qu'elles n'en ont que le sentiment. Mais les hommes, de leur côté, croient volontiers que l'amour de Dieu n'est pas fait pour eux, parce qu'ils l'entendent surtout comme affaire de sentiment et que ce sentiment ils ne l'éprouvent pas. — De part et d'autre, et chez ceux-ci comme chez celles-là, n'est-ce pas, au fond, la même erreur doctrinale ?

C'est cette erreur fondamentale que M. de G. s'attache tout d'abord à renverser ; et il montre, avec un éclat saisissant et dans un relief vigoureux, comment c'est la volonté seule qui est sujet de l'amour, et quel est le rôle ensuite de la sensibilité, — non pas de la sensibilité passive ou reçue, qui ne compte pas tant que la volonté n'intervient pas pour la diriger, l'accroître ou la supprimer, — mais de la sensibilité active, ou commandée par la volonté et s'épanouissant en toute cette litanie d'affections qui nous sont ici si ardemment décrites, à la suite du psalmiste : amour de désir, amour de reconnaissance, amour de complaisance, amour de bienveillance, amour de condoléance, amour de préférence ; — et, au-dessus de toutes ces affections, ce qui en est le couronnement nécessaire et le terme logique, la conformité effective à la volonté de Dieu, telle qu'elle se propose à nous, cette volonté, dans les commandements, ou telle qu'elle s'impose dans les divers événements au milieu desquels notre existence se déroule. — Puis, aux antipodes de l'amour, l'égoïsme, ses diverses formes, ses degrés, ses ravages : l'amour est le premier et le dernier mot de l'Evangile, et de même, dans l'ordre du mal, tout se réduit aussi à un principe unique, l'égoïsme : toute laideur morale, tout égarement de l'esprit ou du cœur n'est qu'une forme de l'égoïsme.

Voilà quelques-unes des fortes vérités qui sont à la base du volume de M. de Gibergues. Ceux de nos confrères qui sont toujours en quête de quelques nouveaux sermons de retraites, croient-ils trouver souvent mieux que ceci ? — Mais voilà : il leur faut absolument quelque chose qui soit étiqueté « retraite » ; et quand on leur indique des « retraites », ils se plaignent parfois de n'y rencontrer que des vulgarités et des médiocrités : en quoi ils n'ont pas toujours tort.

V. — Ils ne se plaindront pas du moins de la *Retraite spirituelle* de M. Guibert. M. Guibert ne parle sans doute pas la langue si fortement prenante de M. de Gibergues, une des meilleures langues oratoires que nous connaissions. Mais il parle néanmoins une fort bonne langue, claire, pleine, solide, et qui pénètre. Aussi bien n'a-t-il pas voulu laisser à cette « Retraite » la forme oratoire : « Aucun lecteur, s'est-il dit candidement, n'est curieux de savoir comment je prêche » (*Avant-Propos*, p. II) : en quoi il se trompe : ceux qui l'ont entendu seront toujours très heureux de retrouver l'écho de sa parole, et ceux qui n'ont pu que le lire, non moins, ou plus encore.

Toujours est-il qu'au lieu de nous donner ses « sermons », il a préféré écrire des « méditations dépourvues de tout artifice oratoire » : dépourvues d'artifice, soit, mais éloquentes cependant, et d'excellente éloquence.

Ce n'est pas non plus telle ou telle retraite spéciale qu'il nous présente ici, — mais la retraite en général, ou l'ensemble des pensées et des sentiments qui forment le fonds solide et universel de toute retraite, le résumé, si l'on veut, et la condensation, en ce volume, de toute une vie vouée à l'éducation des clercs et à l'apostolat auprès des prêtres.

Quatre parties, où l'on retrouvera comme la synthèse du travail intérieur que toute retraite a pour but de provoquer :

1° *Se connaître* ; — 2° *Se conquérir* (sur le péché et les mauvais penchants) ; — 3° *Se travailler* (pour développer en soi le chrétien) ; — 4° *Se dépenser*, par la pratique du zèle apostolique.

Ces pages sont très belles. Noue souhaitons ardemment les voir aux mains de tous nos confrères, pour leur sanctification et pour la sanctification des âmes qui leur sont confiées. M. Guibert voudra bien prendre ici l'expression de notre reconnaissance pour le service qu'il vient de rendre au clergé : reconnaissance qu'il sait être très sincère, d'autant que, quand il nous est arrivé, sur d'autres points, d'être en désaccord avec lui, nous avons toujours pris la liberté de le lui dire.

VI. — Le P. Baron nous avertit de ne chercher dans son ouvrage ni discussion théologique ni efforts d'exégèse biblique : il a voulu écrire un livre de piété, réclamant en conséquence la latitude de recourir aux sens accommodatices, aux adaptations ou applications larges, même aux suppositions imaginaires propres à faciliter la dévotion (p. 19). Ce sont des « élévations », des méditations si l'on veut, avec un prélude historique qui peut être utilisé comme composition du lieu. Il y en a trente-trois en tout, sur trente-trois paroles du Sauveur. Elles ne seront pas toujours pratiques pour les fidèles, qui les trouveront un peu longues, diffuses aussi, ou ternes, ou froides. Il y faudra, pour en tirer des thèmes précis d'oraison, un effort sérieux ; et ce sont des efforts qu'il ne faut pas trop demander à bien des fidèles. Mais cet effort, nos confrères le feront, et s'en trouveront bien : ils auront de fort bonnes choses à prendre ici.

VII. — Le petit livre de dom Maréchaux est agréable, et fera du bien. Il est distribué en 31 élévations, pour les 31 jours du mois de mai. Il suit la Sainte Vierge depuis l'origine, depuis le *Dominus possedit me* de sa prédestination divine, et à travers les principales scènes de sa vie mortelle, jusqu'au ministère de médiation qu'elle exerce dans l'Eglise, au ministère d'apostolat et de conversion qu'elle exercera jusqu'à la fin des siècles. Pour chaque jour, quelques pensées solides, suivies d'affections ou d'invocations pieuses.

VIII. — Le livre de M. Loisel est riche de bonnes intentions, d'idées magnifiques, et d'envolées lumineuses vers les hauteurs où se révèle l'union nécessaire et féconde de l'art et de la religion, du sentiment esthétique et de l'idéal chrétien :

« Art et religion se répondent. La connaissance des belles œuvres améliore l'âme, et l'amélioration acquise sur un point réagit sur d'autres parties... Tout ce qui est beau est un germe de perfection. L'homme subit les lois d'airain de la matière ; mais, grâce à l'art, il est libéré en partie de cet esclavage : il domine la matière... D'elle-même la beauté cherche Dieu. Mais l'erreur s'efforce de l'opposer à Dieu. La philosophie courte et défectueuse de notre âge réclame la beauté comme son Dieu unique et l'art comme son seul paradis... L'homme ordinaire, en face de la pure lumière de l'art, éprouve un sentiment secret de gêne indéfinissable : on se découvre comme impur... La pureté du saint équivaut à la force, et la force à la beauté... Le renoncement de la chair, comme une sorte de sacrement mystérieux, consacre un peu plus l'homme en liberté et en beauté après l'épreuve : chaque recul de la perversité est marqué par un accroissement de liberté, qui laisse une plus grande place au jeu des facultés admiratrices et esthétiques de l'individu.

« ...Art pur, religion, force, beauté, intégrité morale, s'accompagnent toutes ensemble sur les routes de l'âme ;

leur action combinée complète l'eurythmie de l'être humain... » (p. 13-14, 172-173).

Il y a là des vérités très belles, et très opportunes à méditer en ce temps où l'enseignement officiel à tous les degrés, dans les chaires d'Universités à la suite de Hegel et de Guyau, comme dans nos écoles de village, prétend opposer l'art à la religion, détrôner Dieu pour lui substituer le culte exclusif de la Beauté, affirmer qu' « un pèlerinage à la Victoire de Samothrace aura sur un enfant de douze ans une influence singulièrement plus douce et plus féconde que le sacrement catholique avec son cortège de terreurs. »

Le livre de M. Loisel n'est pas toujours d'une lecture très facile. Il trahit une certaine inexpérience de composition. Mais nous le recommandons aux éducateurs et aux professeurs de philosophie : ils y trouveront ample matière à nobles et fécondes méditations.

La Criminalité dans l'Adolescence, par L. Duprat, prof. de philos. au Lycée Mignet. In-8 de 260 p., reliure anglaise, 6 f. — **Les délinquants passionnels et le criminaliste Impallomeni,** par Emm. Lasserre, Conseiller à la Cour d'Appel de Bordeaux. In-12 de 186 p., 2 f. — Paris, Alcan.

Neurasthénie et Névroses. *Leur guérison définitive en cure libre,* par le Dr P.-Em. Lévy. In-12 de 408 p., 4 f. — **Les Maladies de l'Energie.** *Les Asthénies générales,* par le Dr Albert Deschamps. In-8 de XVI-496 p., 8 f. — Paris, Alcan.

I. — La question traitée par M. Duprat est des plus graves qui soient aujourd'hui. Tout le monde s'en préoccupe. C'est surtout dans l'adolescence, parmi les jeunes gens de seize à vingt ans, que l'armée du crime se recrute et tend à se recruter de plus en plus ; et les crimes de ces adolescents ne sont pas, en général, des crimes des espèces plus bénignes : ils laissent à d'autres les attentats contre les mœurs ou contre la propriété : eux, c'est aux personnes qu'ils en ont de préférence, et contre les personnes ils déploient une violence, une cruauté, une audace, un cynisme, une insensibilité morale, une promptitude d'action, une brutalité d'agression dont leurs aînés n'avaient pas le secret.

Et ce n'est pas seulement en France que sévit le mal : sa marche ascensionnelle est générale, se constate dans tous les pays civilisés (plus accentuée encore en Allemagne que chez nous : en Prusse, en 1882, 30.719 condamnés de 12 à 18 ans ; en 1899, 45.863 : soit une augmentation moyenne de 1.000 par an).

M. Duprat donne les chiffres, compulse les statistiques, les interprète surtout avec une rare sagacité, essaie une classification des types criminologiques de l'adolescence (infantilisme, imbécillité morale et débilité mentale ; impulsifs, obsédés et passionnés ; professionnels et criminels-nés ; criminels d'occasion et par accident) ; — puis il recherche les causes.

Ces causes sont de nature diverse. Il y a *l'hérédité morbide,* où il faut voir, non pas une transmission proprement dite des maladies mentales et dispositions malsaines des ascendants, mais surtout une « *action débilitante* exercée sur l'embryon par les mauvaises conditions dans lesquelles il se développe » : c'est la dégénérescence, due à l'intoxication alcoolique des parents par exemple, à la syphilis, à la tuberculose, etc. : ces dégénérés seront plus susceptibles que d'autres de devenir des adolescents criminels, et en vertu de leur dégénérescence même, mais non point en vertu d'une transmission atavique des « variations » morales ou immorales (p. 83). — Il y a ensuite le *défaut d'éducation familiale,* la négligence des parents et la dissolution de la famille, l'impuissance de l'éducation scolaire ; le *défaut d'éducation sociale,* la disparition du réfrènement par l'opinion publique ; la ruine de l'éducation professionnelle. — Il y a *l'éducation immorale* (parents coupables ; groupes d'adolescents pervers ; pornographie, presse et théâtre ; prostitution, etc.). — Il y a les *conditions économiques* (industrialisme ; paupérisme ; déracinés et immigrés...).

Enfin, dans une IIIe partie, M. Duprat aborde le problème des remèdes. Ce qu'il dit est bon, mais nécessairement incomplet, puisqu'il laisse de côté l'éducation religieuse, tout en reconnaissant l'efficacité de cette morale non encore remplacée. Sauf cette lacune, on trouvera ici quantité de remarques utiles, fines et pénétrantes, souvent exprimées avec éloquence, sur les divers modes de répression, sur le fonctionnement des pénitenciers et les réformes à y apporter ; vigilance publique et philanthropie privée ; patronages et engagement militaire ; libération conditionnelle (application, à la libération, du principe de la loi Bérenger) ; éducation préventive (où M. Duprat est peu heureux) ; — réformes sociales enfin (l'opinion publique et la presse ; hygiène et réglementation du travail ; mesures à prendre contre la prostitution et la débauche, contre la dissolution familiale et la facilité des divorces, contre la dissolution sociale).

II. — Impallomeni, mort en 1907 professeur de droit pénal à l'Université de Rome, fut un des grands criminalistes de notre âge. En politique, il fut un des illuminés du parti radical italien. En jurisprudence il avait des idées plus saines. Et ce sont quelques-unes de ces idées que M. Em. Lasserre nous expose en les faisant siennes.

Il y a des pages fortes, et qui devraient être plus connues, contre le duel, retour à la barbarie : la guerre, soit, elle a son utilité, elle tient en haleine les nations ; mais le duel est la négation du droit social.

Il combat l'institution du jury et veut qu'on enlève aux jurés la connaissance des délits de droit commun pour ne leur attribuer que les délits pour lesquels le juge officiel peut être soupçonné de partialité envers le pouvoir ou les classes dirigeantes (délits politiques et sociaux ; délits des fonctionnaires publics ; délits de rébellion à l'autorité, etc.). Et il nous raconte des scènes de jury en Italie qui sont vraiment incroyables.

Mais c'est surtout aux délinquants dits passionnels qu'il en avait. Il a dépensé le meilleur de son éloquence à réagir contre l'inepte préjugé moderne qui les excuse et les absout. Il ne doit pas y avoir, en jurisprudence, de passions privilégiées : l'amour n'a pas un titre d'évaluation différente de la politique ou de l'intérêt pécuniaire. Pourquoi l'homicide commis sur la personne de celui qui n'a d'autre tort que d'être un mari gênant, serait-il moins grave que l'homicide commis sur un homme quelconque dont l'existence est gênante ? L'amour ou la haine qui conduisent au meurtre, ne sont pas moins coupables que la cupidité qui conduit au vol : bien au contraire, ces passions sont plus dangereuses, plus antisociales que le vol. Les autres délits ne sont que la violation de la loi ; le crime passionnel en est la négation : c'est la justice individuelle, égoïste, qui se substitue à la justice légale, au droit social.

M. Em. Lasserre se borne à nous exposer les vues d'Impallomeni ; il pourrait lui-même, sur une question aussi grave et d'ordre aussi pratique, nous donner un fort bon travail personnel.

III. — Les deux volumes du Dr Lévy et du Dr Deschamps sont ouvrages de médecine, mais accessibles à tout le monde et dépouillés de tout appareil technique, et qui intéresseront vivement tous nos confrères, médecins ou non. Car il y est question surtout de psychothérapie, ou médecine par l'âme, action exercée sur le corps par l'intermédiaire de l'âme. On n'en est plus, dans les hautes sphères médicales, à l'ancienne médecine, qui était exclusivement matérialiste : non que les médecins eux-mêmes fussent personnellement matérialistes, mais du moins leur art, tel qu'ils le pratiquaient, était à base matérialiste, reposait sur une conception

matérialiste de l'organisme humain : un organe était malade, on s'attachait à cet organe, exclusivement, comme s'il eût formé à lui seul un tout complet, et on le traitait par des procédés ou remèdes d'ordre exclusivement matériel. Aujourd'hui on tient un peu plus compte de l'influence nécessaire et inévitable du moral sur le physique, de l'âme sur le corps.

Et de fait, si l'âme existe, pourquoi n'exercerait-elle pas sur le corps une influence tout autrement directe et efficace que ne peut l'être celle de l'eau, ou du fer, ou de l'électricité ? et dès lors pourquoi, à côté et au-dessus de l'hydrothérapie, ou de la sidérothérapie, ou de l'électrothérapie, n'y aurait-il pas place pour la psychothérapie ?

L'écueil de cette médecine, c'est peut-être qu'elle fera moins bien l'affaire des pharmaciens et aussi des médecins de quatrième ordre, parce qu'elle suppose en effet, chez ceux qui ont à l'appliquer, des qualités personnelles qui ne se conquièrent point aussi aisément qu'un diplôme de docteur en médecine.

Or, même en psychothérapie, il y a bien des divergences, théoriques et pratiques. On s'en apercevra en lisant le livre du Dr Lévy, qui est très polémique. Il ne veut pas de système, pas plus en psychothérapie qu'ailleurs. Il combat les méthodes classiques de repos prolongé et surtout d'isolement, qui peuvent être utiles ou nécessaires en certains cas, mais qui en d'autres cas ne sauraient être que nuisibles ; et il y substitue une méthode diamétralement opposée, celle qu'indique son sous-titre : *la cure libre et active*. Ce qu'il s'agit de refaire chez le malade, c'est l'éducation de la volonté : les névroses sont la conséquence d'un manque ou d'une erreur d'éducation : l'éducation, ou rééducation, est donc la pierre angulaire de leur traitement.

Et, pour bien entendre l'universalité pratique de ce principe, bien noter, avec le Dr Lévy, qu'il y a névrose, ou nervosisme (sinon général, tout au moins local), non pas seulement là où il y a hystérie ou neurasthénie, mais partout où il y a douleur physique : tout phénomène douloureux comporte une participation nerveuse, psychique, d'intensité plus ou moins grande, à laquelle doit s'adresser une thérapeutique appropriée. — Par où l'on voit ce qu'il y a de factice, et d'inexact, dans la distinction classique entre douleurs nerveuses et douleurs organiques : une douleur organique se complique toujours d'un nervosisme au moins partiel, et la même lésion organique détermine des phénomènes douloureux dont l'intensité est sujette à toutes sortes de variations suivant les individus, suivant le sexe ou l'âge, et chez le même sujet suivant les moments.

Nos confrères trouveront ici à glaner nombre d'observations dont ils feront leur profit dans la pratique de leur ministère.

De même dans le livre du Dr Deschamps, qui n'est pas d'allure polémique comme celui du Dr Lévy ; il est d'aspect un peu plus technique peut-être, mais d'ailleurs tous les termes sont expliqués le plus clairement du monde. Il sera suivi de deux autres, qui traiteront des asthénies psychiques et des asthénies locales ; mais déjà à lui seul il forme un tout complet (couronné par l'Académie de Médecine) et nous donne une synthèse des asthénies générales : clinique et thérapeutique :

1° Clinique : sources de l'énergie ; définition de l'asthénie ; son étiologie (causes prédisposantes et causes déterminantes) ; symptomatologie générale (symptômes communs et symptômes particuliers : déficits fonctionnels de l'appareil nerveux, moteur ou sensitif) ; symptômes chimiques et chimico-physiques (troubles de l'excrétion urinaire et des échanges respiratoires) ; symptômes thermiques (les épuisés, les insuffisants, les inhibés) ; symptômes de l'état de sommeil ; quelques variétés d'asthénie (asthénie des ouvriers, des pauvres, des paysans, des enfants, etc.) ; pathogénie ;

2° Thérapeutique : le réglage de la machine-corps ; l'art d'être malade ; — le *repos*, qui sera absolu ou relatif suivant la gravité des états (sagesse du vieux dicton : *Ménagez-vous !)* ; — l'*isolement*, absolu ou relatif, lui aussi : même le Dr Lévy n'objecterait rien à l'isolement tel que l'entend le Dr Deschamps, qui propose en exemple à ses malades les religieux qui « savent s'isoler au milieu du monde et consacrer à la méditation, c'est-à-dire au repos de l'esprit et du corps, le temps qui convient », le repos tel que l'entend l'*Imitation :* « O vous qui me lisez, croyants ou incroyants, asthéniques qui m'êtes chers, ayez l'*Imitation* près de votre main, et n'oubliez pas d'y jeter les yeux dans vos heures d'inquiétudes et de souffrances » (p. 333) ; — l'*aérothérapie :* cure libre ou cure fermée ; action des divers climats ; voyages, etc. ; — la *nutrition :* discussion très sage des diverses méthodes d'alimentation ; — la *pression sanguine ;* — la *reminéralisation ;* — la *surveillance de la réaction urinaire ; — médicaments et médications ; — traitement des troubles du sommeil et thérapeutique de la nuit :* l'art de dormir et le sommeil du juste ; — notions complémentaires sur les diverses catégories d'asthénies.

Le Dr Deschamps a lui-même souffert, de longues années, du mal qu'il nous décrit ; il l'a constaté ensuite, et guéri, chez quantité de malades. On sent, à chaque page de son livre, le fruit mûri d'une grande expérience et l'accent affectueux du dévouement.

Joseph Clémanceau. **Histoire de la guerre de la Vendée (1793-1815).** Publiée par les soins de l'abbé Uzureau. — In-8 écu de xxxv-373 p., 5 f. — Paris, Nouvelle Librairie nationale.

Mgr Du Bourg, *évêque de Limoges (1751-1822)*, par dom Du Bourg. — **François Buzot,** *député de l'Eure (1760-1794)*, par J. Hérissay. — **Deux jurés du Tribunal révolutionnaire,** par Alph. Dunoyer. — **Le fils de Fréron (1754-1802),** par Raoul Arnaud. — **La Tour du Pin.** *Les origines de l'armée nouvelle sous la Constituante*, par L. de Chilly. — Vol. in-8 écu de 472, 440, xi-332, vi-368 et 380 p., à 5 f. — Paris, Perrin.

I. — La publication du manuscrit de Joseph Clémanceau est un nouveau service rendu par l'infatigable M. Uzureau à l'histoire religieuse de la Révolution.

Ce Clémanceau n'était pas un clérical. Il avait vingt-cinq ans en 1789, et embrassa avec ardeur, comme toute sa famille, la cause révolutionnaire. Peu à peu il se fait connaître et nommer juge du tribunal du District à Beaupréau.

C'est là que l'insurrection vendéenne le surprend en mars 1793. Les Vendéens le saisissent et le gardent en otage. Il sera leur prisonnier pendant sept mois, successivement détenu au château de Beaupréau, à Montfaucon-sur-Moine, à Tiffauges, à Cholet, à Mortagne-sur-Sèvre, à Tiffauges de nouveau, enfin à Châtillon-sur-Sèvre, d'où il est libéré le 10 octobre. Il se réfugie à Angers ; passe les trois années suivantes (1794-1797), en qualité de *réfugié*, tour à tour au Mans, à Angers, à Saumur ; revient à Saint-Florent-le-Vieil son pays ; de nouveau se réfugie à Angers en juillet 1799, devant le nouveau soulèvement de la Vendée ; rentre à Saint-Florent en 1800, y est nommé percepteur à vie en 1804 ; quitte le pays une dernière fois devant le soulèvement de 1815, va à Paris, et à son retour se fixe à Angers.

C'est là qu'il commence à écrire, dix ans après, l'histoire de sa captivité d'abord, puis de toute la guerre de Vendée, puis de Napoléon (1825-1829). Mais malgré son désir, il n'a jamais pu faire paraître ses œuvres : M. Uzureau est son premier éditeur, et les Français de 1909, ses premiers et heureux lecteurs.

On voit qu'il n'est pas payé pour aimer les Vendéens. Ou plutôt, ce qu'il n'aime pas, c'est le « parti

vendéen », car, contre les individus, dit-il, il n'a pas de ressentiment : « J'aurais pu exercer des vengeances, je ne l'ai jamais fait. » Il est « *bleu* », mais il est modéré; et son œuvre porte tous les signes de la sincérité et de la bonne foi. De plus, il est très bien informé ; et s'il se trompe parfois, c'est de quelques jours seulement sur des questions de dates. Il est enfant du pays, enfant de la Vendée angevine (aujourd'hui arrondissement de Cholet) ; sauf ses deux séjours à Paris, en 1789 et 1815, sauf encore ses trois années de *réfugié*, il y a passé toute sa vie jusqu'en 1815.

M. Uzureau publie le manuscrit original ; et c'est un document extrêmement intéressant. Sur l'organisation de l'insurrection, sur le mode de combattre, sur la mentalité toute paysanne de ces gens qui furent intrépides mais « ne furent jamais soldats » et ne se regardèrent jamais comme tenus d'obéir à un chef ou de rester sous les drapeaux, on trouve ici quantité de remarques précises et vécues qui ne pouvaient être le fait que d'un témoin oculaire.

Mais, ce que nous aimons surtout à en retenir, ce que notre auteur répète souvent, ce que nous avons souvent déjà mis en relief dans les interrogatoires des Vendéens condamnés par les bleus, — c'est que l'insurrection vendéenne fut, non pas politique, mais religieuse :

« On doit regarder, dit-il, comme la première et la principale cause de l'insurrection des Vendéens, le décret fatal qui exigeait des ecclésiastiques le serment de fidélité aux lois (Constitution civile), et surtout la persécution dirigée contre les prêtres qui refusèrent ce serment... J'ose affirmer, parce que je l'ai vu, que le serment exigé des prêtres et le refus fait par un grand nombre d'entre eux de le prêter, à quoi il faut joindre les intrigues, les machinations mises en œuvre par suite de la persécution, ont été le premier et le plus puissant levier qui a soulevé la population de l'Ouest de la France... Ce ne fut donc point pour l'amour de la royauté et encore moins pour soutenir la cause des ex-nobles que les habitants de l'Ouest prirent les armes : ce fut pour soutenir et conserver leur culte..., pour défendre et garder leurs *bons prêtres* (appellation donnée alors aux insermentés) qui étaient les seuls objets de leur affection... » — Plus tard seulement, la politique s'est greffée sur la religion : — « Il n'y eut rien *dans le principe* de l'insurrection qui appartînt au royalisme, dit encore J. Cl., mais cette cause, se rattachant naturellement à celle des Vendéens, devint, par suite, l'un des motifs de la guerre. »

II. — La vie de Mgr Du Bourg n'est pas seulement la monographie d'un épiscopat qui fut fécond : c'est, dans un cadre restreint, un admirable tableau de ce que fut la vie religieuse en notre pays, au déclin de l'ancien Régime d'abord, puis sous la Révolution, l'Empire et la Restauration.

Mgr Du Bourg, quatrième fils de la célèbre présidente Du Bourg, de Toulouse, est d'une naissance qui présage pour lui toutes les grandeurs dans l'Eglise de l'ancien Régime ; et de fait, il n'a pas encore trente ans que déjà l'on songe à le pourvoir d'un évêché. Il s'y dérobe par la fuite et revient à Toulouse s'installer chanoine de la cathédrale (1780).

Dès lors éclatent en lui les deux qualités qui jusqu'au bout resteront distinctives de son esprit et de son cœur : une charité incomparable pour toutes les misères humaines, et un attachement inébranlable au Saint-Siège.

C'est cet attachement à Rome qui lui révèle le venin de la Franc-Maçonnerie. Une loge, *L'Encyclopédique*, venait de se fonder à Toulouse : nombre d'ecclésiastiques, professeurs de théologie et de philosophie, religieux de tous ordres, y avaient donné leur nom : l'abbé Du Bourg en fut : le programme de la nouvelle Loge ne parle en effet que de charité ! Mais bientôt on cherche à sonder l'abbé, dont on sait l'influence, en faveur du projet, dès lors conçu, d'Eglise nationale ; on lui suggère des déclarations d'indépendance ou même d'hostilité vis-à-vis du Saint-Siège. L'abbé bondit d'indignation, et, malgré les menaces, brise avec la Loge et entraîne dans sa rupture son frère Joseph.

La Révolution se déchaîne terrible dans le Midi : les émeutes locales obligent bientôt l'épiscopat à l'émigration ; l'archevêque de Toulouse, M. de Fontanges, remet tous ses pouvoirs aux mains de M. Du Bourg, et dix autres évêques de la région toulousaine (d'Auch à Montauban et à Albi) en font autant.

Cette fois il ne s'agit plus d'honneurs, comme dix ans auparavant, mais de périls et de persécutions, de charges dont la seule perspective ferait fléchir les plus vaillants : M. Du Bourg accepte, et le voilà à la tête de onze diocèses, organisateur incomparable, tacticien émérite, l'œil toujours ouvert sur les écueils qui menacent la foi ou la discipline parmi son troupeau, journaliste même, rédigeant lui-même *La Famille villageoise catholique* (feuille mensuelle qui le met en relations avec tous ses fidèles et supplée aux prônes des curés absents), inspirant deux autres journaux, *Le Philosophe catholique* et l'*Anti-Terroriste*...

Puis, des jours meilleurs se lèvent, le Concordat est signé, et l'abbé Du Bourg reçoit avis qu'il est nommé à l'évêché de Limoges. Vite il écrit au ministre des cultes pour lui rappeler l'intransigeance de ses principes : le ministre lui répond qu'*il le connaît*. Mgr Du Bourg se met en route pour Paris, prête serment, avec huit autres évêques, en la chapelle du Premier Consul, le 21 mai 1802 :

« Le 1er Consul était de bonne humeur, écrit Joseph Du Bourg ; il parla à chaque évêque. Arrivé à mon frère, il demanda qui il était : l'on lui répondit que c'était l'évêque de Limoges : — De quel pays ? — De Toulouse. — Comment vous appelez-vous ? — Du Bourg. — J'ai entendu parler de vous : vous avez fait du bien dans ce pays-là... »

A Limoges, il a devant lui un diocèse immense (trois départements : Haute-Vienne, Creuse et Corrèze), mais tout en ruines, et il se sent loin d'être soutenu par la sympathie universelle comme à Toulouse. Il a le bonheur de ramener au devoir presque tous les prêtres prévaricateurs ; il est sans cesse en tournées pastorales à travers ses montagnes ; il reconstitue ses paroisses ; il multiplie les communautés religieuses dans les villes. Au Concile national de 1811, il est l'âme du groupe ultramontain intransigeant, et répond un jour aux menaces d'un ministre : « Mon âme est à Dieu, mon cœur est au Pape, mon corps est à votre disposition. » Il songe un instant à entrer dans la Compagnie de Jésus : il en a fait le vœu autrefois, et, après la Bulle du 7 août 1814 qui rétablit la Compagnie, le moment lui semble venu d'accomplir son vœu ; mais Pie VII lui envoie l'ordre de rester à la tête de son troupeau. On songe à lui pour un archevêché ; mais il répond qu'il n'acceptera que sur ordre positif du Saint-Père, « étant disposé à me soumettre à sa volonté et prêt à devenir archevêque, jésuite ou sacristain. » Quand il meurt, Pie VII dit : « La mort de l'évêque de Limoges est une calamité pour l'Eglise universelle. »

Nous recommandons vivement à nos confrères ce volume qui est tout autre chose encore qu'un admirable tableau d'histoire et qui pourrait s'intituler : Manuel du vicaire général missionnaire et de l'évêque missionnaire en temps de persécution et de réorganisation religieuse.

III. — M. J. Hérissay donne en sous-titre à sa monographie de Buzot : *Un Girondin*. Buzot fut inscrit en effet au groupe de la Gironde, et proscrit avec la Gironde ; mais il n'est pas le type *ne varietur* du parfait Girondin, et grâce à Dieu, la plupart des Girondins valaient mieux que lui et se recommandaient du moins par certaines qualités de naïveté et d'idéalisme qui les ont aidés presque tous à se réconcilier avec Dieu avant de monter sur l'échafaud.

M. Hérissay s'est pris de sympathie pour son héros, âme de Romain, cœur de stoïcien, dit-il. C'est un travers où donnent volontiers les biographes ; et nous ne lui en saurons point mauvais gré, d'autant qu'il nous fournit lui-même tous les éléments d'un jugement équitable et que sa biographie est aussi complète qu'attachante. Buzot est le type de l'ambitieux qui ne serait pas sanguinaire par goût, mais qui de concession en concession, de lâcheté en lâcheté, ira jusqu'au bout, A cet égard, son attitude à la Convention lors du procès du roi est significative.

Il ne voulait pas la mort du roi ; mais d'autre part il ne voudrait pas non plus s'aliéner la Montagne. Et il fait voter, le 4 décembre 1792, que quiconque préparera ou tenter de restaurer en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple sera puni de mort, ne prévoyant pas que cette motion sera le prétexte d'accusations incessantes et de condamnations implacables contre quiconque fera mine de n'approuver pas tous les excès du jacobinisme... Puis, malgré tout, le procès du roi s'engage ; et l'heure du vote venue, le 16 janvier 1793, Buzot se prononce pour la mort, mais en expliquant longuement son vote, exprimant ses regrets qu'on ait rejeté l'appel au peuple : quel parti prendre ? dit-il ; la réclusion est bien dangereuse, car avant peu Louis XVI sera sans doute égorgé (admirable ! pour l'empêcher d'être égorgé en prison, égorgeons-le tout de suite !)... Et il vote la mort : « Je condamne donc Louis à mort. Citoyens, en prononçant cet arrêt terrible, je ne puis me défendre d'un sentiment profond de douleur. Malheur à l'homme féroce qui pourrait le prononcer, malheur au peuple qui l'entendrait sans partager le même sentiment, car il n'y a plus rien à espérer là où il n'y a plus d'humanité, là où il n'y a plus de moralité... »

Toute cette hypocrisie n'empêche pas Buzot d'être décrété d'accusation avec le reste de la Gironde le 2 juin suivant. Il s'enfuit de Paris, tente d'organiser en Eure la lutte contre les Jacobins, mais, au bout de quelques mois, réduit à fuir vers le Midi, se suicide de compagnie avec Pétion, dans un petit bois aux environs de Civrac. On retrouva leurs corps huit jours après (26 juin 1794), le ventre ouvert et les entrailles arrachées, déjà en partie dévorées par des chiens ou des loups.

IV. — Toutes ces monographies révolutionnaires sont d'un intérêt extrême. Elles renouvellent l'histoire de la Révolution. Elles révèlent des fonds d'âme inexplorés. Elles se multiplient d'année en année, et pas une ne répète les autres : chacune fait l'effet d'une nouveauté, même (et peut-être surtout) celles qui portent sur des personnages que l'on eût crus insignifiants.

Ces *deux jurés* par exemple que l'on vient de nous exhumer, Vilate « le petit maître » et Trinchard « l'homme de la nature », ne comptaient guère passer à la postérité et ne se sont guère souciés de la postérité. Ils n'en sont que plus révélateurs : ce Trinchard, ancien dragon devenu menuisier à Paris, juré ensuite à la queue de Fouquier, d'une épaisseur de férocité qui vraiment n'est plus humaine, « l'homme de la nature » ; — et ce Vilate, tout autrement cultivé, d'une bonne famille bourgeoise des environs de Guéret, « entré dans les ordres » à la veille de la Révolution (nous dit son historien : mais il est douteux qu'il s'agisse des ordres majeurs : Vilate est né en 1768), professeur dans les collèges de la Haute-Vienne, jetant vite le froc aux orties pour venir à Paris « enflammé par l'espoir de la régénération d'un grand peuple », très élégant de sa personne et de sa plume aussi : a écrit beaucoup, et laissé des dossiers qui sont précieux non seulement pour l'étude de sa vilaine âme mais pour la connaissance du personnel révolutionnaire, surtout de Robespierre et de Catherine Théot et du groupe mystique dont ces deux créatures étaient le centre : au total, l'une des plus répugnantes physionomies de la Révolution ; mort sur l'échafaud à vingt-six ans (charrette de Fouquier).

M. Alph. Dunoyer est l'un des meilleurs élèves de M. Em. Campardon ; il a fait de Fouquier le centre de ses recherches et nous promet, sur le Tribunal révolutionnaire, d'autres études auxquelles par avance on peut souhaiter à coup sûr la bienvenue.

V. — Jamais fils ne ressembla moins à son père que Stanislas Fréron à Elie Fréron.

Celui-ci, celui qui est resté célèbre sous le nom de Fréron tout court, est au XVIIIe siècle une figure d'une belle tenue littéraire. Il a entrepris, à lui seul, une lutte à mort contre Voltaire ; ce qu'il a poursuivi en Voltaire, c'est non pas l'homme ni le littérateur, mais le philosophe, le porte-parole de l'irréligion ; il a tenu bon en dépit des entraves ignobles de la censure, qui mutile ou supprime ses articles quand M. de Voltaire montre les dents ; il a tenu bon, jusqu'au bout, au péril même de sa liberté : il a été, à plus d'une reprise, et pour complaire à M. de Voltaire, incarcéré au For-l'Evêque et à la Bastille, et il y fût resté les trois quarts peut-être de sa vie si l'amitié très dévouée de Stanislas Leczinski et de la reine Marie Leczinska n'avait réussi de temps en temps à le mettre à couvert.

Quant à son fils (qui était filleul du roi Stanislas), c'est le plus pauvre homme qu'il soit possible d'imaginer. Le détail de sa carrière nous est donné ici, dans la monographie de M. R. Arnaud, pour la première fois, d'après des documents inédits. C'est une existence d'une lamentable inconsistance. Il a servi et renié toutes les causes ; il a subi toutes les influences contraires et n'a su que se démentir et trahir ses amis de la veille.

Il a commencé par défendre, comme son père, mais sans le talent de son père, l'Eglise et la monarchie ; puis (à la suite, il est vrai, d'une injustice criante dont il pouvait faire remonter la responsabilité à Marie-Antoinette ou à ses favoris), il passe à gauche et à une débauche effrénée, se jette dans le journalisme révolutionnaire, monte l'un des premiers à l'assaut de la Bastille, fonde *L'Orateur du peuple* où il rivalise de grossièreté et de férocité avec Marat dont il se dit à chaque instant « le disciple chéri », entre au club des Jacobins, devient président des Cordeliers, est mêlé aux intrigues de la faction d'Orléans, fonde avec Desmoulins la *Tribune des Patriotes*, est membre de la Commune de Paris, assiste au 20 juin et au 10 août ; député de Paris à la Convention, siège à la Montagne, vote la mort du roi « dans les vingt-quatre heures », continue à fréquenter les salons où il est l'idole des femmes, toujours petit-maître et libertin ; envoyé en mission dans les Alpes, y déploie un sans-culottisme sauvage, terrorise Marseille et Toulon (où la population, qui était de 29.000 âmes, est réduite, par la fuite des habitants et par les fusillades et exécutions, à 6 ou 7.000) ; puis, après la condamnation de Desmoulins, s'acharne contre Robespierre, contribue au Neuf Thermidor, se lance dans la réaction thermidorienne et attaque sans relâche dans son journal et à la Convention ses ex-amis les Jacobins, retrouve son élégance (qu'il n'avait jamais perdue) pour prendre la tête de la jeunesse réactionnaire de l'an III (*la jeunesse dorée de Fréron*) ; n'est pas réélu aux Conseils qui succèdent à la Convention ; envoyé en mission dans le Midi de la France, dans ces mêmes régions qu'il avait noyées de sang et où il devait maintenant faire œuvre d'apaisement, il y est fêté, choyé par les dames du beau monde ; s'y fait aimer de Pauline Bonaparte, qu'il espère épouser mais qui ne veut alors épouser personne, ayant toujours besoin d'un haras à sa disposition ; élu député de la Guyane, se voit invalider par le Conseil des Cinq-Cents ; repoussé de tous, est envoyé par le Premier Consul à Saint-Domingue comme sous-préfet : à peine débarqué, la dysenterie l'y prend, et il meurt après quelques jours (15 juillet

1802), à quarante-huit ans. Aucun journal en France ne signale sa mort. On ne sait ce que sont devenus ses deux enfants, ni sous quel nom ils ont vécu.

Voilà un canevas de carrière révolutionnaire. Il en faut lire le détail. Il n'y a pas de drame plus atroce ni plus poignant.

VI. — Jean de La Tour du Pin Gouvernet fut ministre de la guerre, du 4 août 1789 au 16 novembre 1790. C'est le premier ministre de la guerre français qui ait comparu devant une Assemblée délibérante. C'est, à ce titre, le premier ministre constitutionnel de la guerre.

La biographie de l'homme lui-même est fort attachante. C'est une belle carrière de soldat et de gentilhomme, terminée sur l'échafaud le 28 avril 1794.

Les quinze mois de son ministère ont été caractérisés par deux ordres de faits, sur lesquels on trouvera ici les plus précises lumières : 1° la désorganisation de l'armée royale sous le choc des idées révolutionnaires, et les insurrections militaires qui presque dans tous les corps mettent aux prises soldats et officiers : il y a là une des éruptions les plus douloureuses et les plus dangereuses de la Révolution à ses débuts, et seule la guerre étrangère pourra y remédier ensuite et rendre quelque cohésion à une armée en dissolution (un des plus indisciplinés fut le futur maréchal Davout, alors jeune sous-lieutenant au Royal-Champagne, à Hesdin); — 2° l'adoption, par l'Assemblée Constituante, des principes et des lois dont plusieurs ont servi de base à la législation militaire du XIXe siècle : il y eut beaucoup de bon, et de nécessaire surtout, dans les mesures prises alors sous l'inspiration de La Tour du Pin : nous avons dit par ailleurs les errements où la monarchie du XVIIIe siècle était tombée, en matière militaire comme sur les autres domaines de l'administration publique.

Récits, par J. Beller. — Un vol. in-12, 3 fr. — Bureaux de l'*Action populaire*, 5, rue des Trois-Raisinets, à Reims.

Ces *Récits*, qui tout d'abord semblent épars et sans suite, ont pourtant un lien, une trame assez nettement accusée et résumée dans ces titres : *La Croix*, *L'Epée*, *Autour du foyer*, à la ville et aux champs.

Le livre débute par les plus gracieuses légendes chrétiennes. L'âne et le bœuf devisent ensemble autour de la crèche. L'âne, un âne juif de la tribu d'Issachar, dont l'un des ancêtres a promené Salomon, fait le beau parleur devant le bœuf, un pauvre bœuf païen de Moab, et il se plaint de « ces rustres de bergers » qui n'ont à offrir au Messie qu'un air de galoubet : « Je n'aime point le galoubet, cette pauvre flûte à trois sons ! » Il se plaint de la misère et du dénuement de l'enfançon ; il se plaint qu'on l'oublie. Et il daube sur ce pauvre bœuf moabite, un bœuf « qui ne pense à rien ». Et celui-ci de lui répondre : « Voyez-vous, mon pauvre Issachar, vous avez trop d'idées, c'est pour cela que vous êtes si bête... » Lui il n'en a qu'une, mais une bonne : « J'ai dans mon idée que ce petit a froid. Je souffle dessus pour le réchauffer... »

Plus loin, dans un « Billet du soir » adressé à saint Nicolas, nous retrouvons, non plus l'âne pharisien, mais la bonne bourrique de l'archevêque de Myre, chargée de bonbons pour les petits enfants et de charmantes leçons pour les hommes. « Avec son sabot elle remue en passant la cendre des années éteintes, ramène au-dessus les souvenirs sans amertume, les sourires sans contrainte, un peu de vraie joie qui remonte de ce passé mort; si bien que de revoir votre bourrique il me semble que cela m'aide un peu à ne pas devenir une vieille bête. » Quelle distance de l'âne Issachar à la bourrique de saint Nicolas ! Nous savons bien que celle-ci n'existe pas, qu'elle n'est point chargée de petits sabots d'où elle laisse choir ces doux présents pour l'enfance, ces philosophiques enseignements pour l'âge mûr, mais en elle nous apercevons une des formes de la Providence, une de ses façons de nous avertir, de nous parler, de nous charmer. Nous voyons un peu d'idéal bleu se refléter dans son œil à la « douceur malicieuse. »

Le laboureur Félix choisi par la voix populaire pour devenir évêque, les oiseaux qui se réunissent la nuit de la mort de sainte Elisabeth de Thuringe pour chanter les matines, — car ils n'ont pas le temps d'attendre que Notre Saint-Père le Pape ait écrit l'office de la sainte, — et cette prière du rossignol : « Seigneur Jésus, vous êtes bien bon d'avoir donné aux pauvres gens de la Thuringe une sainte charitable et douce qui a fait pour eux ce que vous faites tous les jours pour nous ! » tout cela est empreint d'un esprit religieux, d'une délicatesse confiante, d'une fraîcheur de poésie qui vous émeut, vous fait rêver et prier. Vous fermez le livre après avoir lu une de ces courtes histoires et vous en respirez longuement la suavité.

Maintenant l'*Epée*. Le duc Conrad s'élance avec ses hommes d'armes dans la plus superbe des chevauchées pour faire rendre justice à un petit marchand. Puis c'est la note patriotique : la vieille horloge de bois qui est demeurée gaiement dans sa cage durant les victoires impériales et qui « eut tant d'émotion lors de l'invasion que le balancier tomba » ; le dernier cri de « Vive l'Empereur ! » poussé par l'auteur lui-même, petit enfant en sarrau, quand paraît Napoléon III entre deux haies de gardes, près de Mouzon, « pâle, d'une pâleur de cire, affreusement triste. » — Une jolie page en l'honneur du sarrau, le sayon des Gaulois, le vrai costume national. — La vieille casquette « qui avait été dans le génie ; » le lieutenant qui dit une parole si bonne au petit troubade que celui-ci à ce souvenir voudrait le revoir pour lui payer son meilleur pichet de cidre. Enfin voici la petite reine Wilhelmine qui envoie un cuirassé hollandais pour ramener en Europe le vieux Krüger. Comme il est célébré d'une façon bien française, ce beau geste !

Mais dans leurs humbles foyers les petits ont toute la prédilection de l'auteur, — même quand ils n'ont pas de foyer. Pourquoi est-ce un crime d'être sans logis ? Un vagabond se retrouve sur le banc de la correctionnelle pour entendre sa vingt-huitième condamnation. Il est las de marcher toujours, aussi ne prête-t-il aucune attention à la sentence des juges. Il ne leur en veut pas, « toute la sérénité de son âme luit dans ses grands yeux bleus, » il jouit de la douceur de se reposer enfin. Ou est son crime ? Le Christ lui jette-t-il la pierre, lui qui n'avait pas d'abri ? Ou bien cet ouvrier sans travail qui va le matin chez le mastroquet voisin se réchauffer l'estomac avec les deux sous que lui a donnés le curé en revenant de dire sa messe : qui donc l'en blâmerait ? Cela rappelle une anecdote délicieuse de la vie de Mgr Freppel. L'excellent prélat qui était la bonté même et qui connaissait par lui-même les besoins d'un estomac irrité, faisait donner dix centimes par son concierge à tous les indigents qui se présentaient le samedi. Ceux-ci n'étaient pas toujours la fine fleur de la société, beaucoup convertissaient sur-le-champ ces deux sous en eau-de-vie, au grand scandale de certaines commères du voisinage. L'une d'elles fit porter ses plaintes au prélat, qui écouta en souriant la requête : « Un évêque donner un si mauvais exemple ! — « Ah ! vraiment ces miséreux buvaient pour deux sous d'alcool ! » — Mais l'évêque applaudissait à leur bon goût ! Mais ils avaient cent fois raison ! « Que voulez-vous donc qu'ils fassent de leur deux sous ? criait-il. Acheter de la rente ? S'offrir un paletot ? Qu'ils se nettoient un peu le gosier dès le matin, qu'ils se ravigotent l'estomac, c'est tout à fait mon intention ; et qu'elle aille se promener, la voisine ! »

Dans cette boutade il y a beaucoup de cette charité évangélique qui coule abondamment et suavement à travers les *Récits*. On respire dans ce livre le parfum « de chez nous », la joie du chez soi où personne

n'est petit, jusqu'au bonheur plus moderne qu'on goûte à se sentir les coudes dans les syndicats. Avec l'auteur on se prend à admirer les trésors de patience accumulés chez les paysans par les privations de leur dure vie, leur mort calme qui ressemble à une délivrance ; on s'éprend d'amour pour la terre, pour « la Pierreuse » qui fournit des gerbes drues qui ont mûri dans les sueurs du travailleur et le sang des ancêtres ; pour sa vieille Arduenna, pleine de souvenirs. Le style est coloré et ferme, tout y est sain et vous relève le cœur, c'est la pleine odeur du champ couvert de moissons d'or, et pour tout dire d'un mot, plusieurs pages rappellent les *Historiettes et Fantaisies* de Louis Veuillot.

La Vallée du Cul-du-Cerf. *Ses établissements religieux, civils et métallurgiques*, par M. l'abbé Humblot. — Un beau volume in-8 de 234 p., franco 3 f. — Chez l'auteur, curé d'Orquevaux (Haute-Marne).

Cette intéressante étude sur l'histoire d'Orquevaux est le fruit de sept années de travaux et de recherches dans les archives locales, départementales et nationales. Elle est complète et l'on peut affirmer qu'elle est le modèle du genre. Elle embrasse tout : les origines d'Orquevaux, la paroisse, la seigneurie, les forges, la commune. Elle se clôt sur ce chapitre : « Orquevaux au XIXe siècle. » On y voit passer les plus grands noms de France, les Bourlémont, les Bauffremont, les Choiseul, les Vergy, les Baudricourt, les Luxembourg et les de Broglie.

Cette monographie est de tout point remarquable, et ceux qui voudront se livrer à une étude semblable feront bien de la consulter. M. Pierre Gautier, archiviste à Chaumont, écrivait à l'auteur : « Vous avez eu la bonne fortune de découvrir beaucoup de documents sur l'histoire d'Orquevaux, et le mérite très réel de les exposer d'une manière pleine d'intérêt. »

Rosèle, *ou Souvenirs d'une marraine*, par M. d'Arvisy. — Un vol. in-12, 3 f. — Paris, Librairie des Saints-Pères.

Voici une charmante étude de vie réelle.

Rosèle est une petite fille qui ne vivra pas sept ans. Sa marraine, qui est aussi sa tante, écrit jour par jour les impressions que lui causent la naissance de l'enfant, l'éducation de ses premières années, l'éveil de sa raison, ses petits défauts et ses petites vertus, ses progrès dans la piété, ses réflexions sur les personnes et sur les choses, et sa fin prématurée.

Le milieu dans lequel grandit Rosèle se compose de son père et de sa mère, de sa tante, de vieux et fidèles domestiques, d'amis variés, grands et petits. Peu à peu ce milieu se complique, par suite d'événements divers : c'est la naissance d'un petit frère ; la mort de la mère ; enfin, l'erreur du père qui, moins clairvoyant que sa fille, va épouser une intrigante que celle-ci devine et déteste. Rosèle meurt le jour de leurs fiançailles.

La marraine raconte ces faits, décrit ces personnages, analyse ces situations avec un bon sens et un charme de style véritablement remarquables.

Il ne sera pas inutile d'ajouter que tout y est apprécié et jugé au point de vue sérieusement chrétien.

Lire *Rosèle* sera faire une lecture saine, pieuse et attachante. Ce second livre de M. d'Arvisy est de tout point digne du premier : *Ce qui passe et ce qui reste* (voir *Ami* 1907, p. 543).

LITURGIE

Q. — Ma paroisse a pour fête patronale saint Pierre et saint Paul (29 juin). Comme à cette époque les travaux des champs sont très absorbants, mes paroissiens font simplement ce jour-là ce qu'ils appellent « la petite fête locale. » La grande fête qui dure deux jours et où l'on danse ferme, ils la renvoient à la Saint-Barthélemy.

Puis-je, sans manquer à la liturgie, renvoyer la solennité de ce saint au dimanche et chanter ainsi la messe et les vêpres de saint Barthélemy ? Je ne l'ai pas cru et ne l'ai point fait l'an passé. Mais je trouve dans les Rubriques du Missel, tit. VI *De Translatione festorum*, un membre de phrase que je ne comprends pas bien et qui me donne des doutes à ce sujet ; le voici : « In ecclesiis autem ubi Titulus est ecclesiæ, vel concursus populi ad celebrandum festum quod transferri debet, possunt cantari... etc. » Quel est l'avis de l'*Ami ?*

R. — Vous avez bien agi l'an dernier en ne célébrant pas le dimanche suivant la solennité de saint Barthélemy qui n'est ni titulaire, ni patron de votre paroisse, et vous n'avez qu'à continuer à l'avenir.

Mais le titre VI *De translatione festorum* ne peut-il être utilisé dans la circonstance, en faveur de vos paroissiens qui tiennent beaucoup à fêter saint Barthélemy, même à l'église ? Non ; car ce titre ne vise que le cas d'une *fête incidente* (vocable d'église ou objet de pèlerinage) qui serait l'occasion d'un grand concours de peuple ; et dans votre hypothèse il s'agit de saint Barthélemy célébré comme solennité le dimanche suivant.

Vous ne pouvez donc pas prendre pour règle les fantaisies ou le choix intéressé de votre paroisse ; mais pour vous mettre à l'abri de toute contestation, il sera bon de vous faire appuyer par l'évêché. (Cf. *Ami*, 1908, p. 1040).

Q. — 1° Notre Ordo porte à la *Fer. 6. In Parasceve* cette note : « *Omittitur monitio pro Imperatore Romano et dicitur* PRO POPULO GALLICANO. » *Quid juris ?*

2° Notre Ordo indique que le dimanche des Rameaux le célébrant doit garder le manipule pendant le chant de l'Evangile et pendant la Préface et le *Sanctus :* « In benedictione Palmarum, Evangelium, præmisso *Munda cor meum*, cantatur aut legitur a Celebrante in cornu Epistolæ ; item Præfatio et *Sanctus* (cum manipulo). »

Le Vavasseur, au contraire, t. II, pag. 233, n° 75 de la 9e édition, enseigne qu'après le chant de l'Evangile le célébrant dépose le manipule.

3° Pourquoi l'Eglise célèbre-t-elle la fête de saint Pierre ès-liens (1er août) après la solennité des saints Pierre et Paul (29 juin) ? Il semble à première vue que la solennité du 29 juin devrait clore toutes les fêtes se rapportant à la vie de ces deux apôtres.

R. — Ad I. Votre Ordo est fautif ; on ne doit pas réciter la monition avec l'oraison *pro Imperatore Romano*, à l'intention de la France [1].

Ad II. Le célébrant prend le manipule bien qu'il ait la chape, parce qu'il remplace le diacre et le sous-diacre pour l'épître et l'évangile de la bénédiction. Aussi doit-il le quitter tout après

[1] Cf. De Herdt, tom. III, n. 45 *in fine*.

avoir baisé l'évangile. « Legit evangelium, dit le Petit Cérémonial de Benoît XIII, et osculatur textum in fine, et postmodum deponit manipulum. » *(De Dominica Palmarum,* § 1, n. 10).

C'est donc Le Vavasseur qui a raison contre votre Ordo [1].

Ad III. Le but de cette fête est de rendre grâce à Dieu d'avoir rendu à l'Eglise son chef, en le délivrant miraculeusement des chaînes qui le retenaient en prison ; mais ce qui y donna lieu, ce fut la Dédicace de la basilique que l'on bâtit sur l'Esquilin et que l'on consacra le 1er août pour garder les chaînes de saint Pierre. A chaque anniversaire, les fidèles y vinrent en foule, et de la sorte disparut peu à peu à Rome une fête du paganisme qui se faisait le même jour pour la dédicace du temple de Mars et la naissance de l'empereur Claude [2].

Aussi la fête de saint Pierre ès-liens a-t-elle, même après le 29 juin, un objet propre et digne de toute la dévotion des fidèles.

Q. — Comment doit se comporter le servant de messe à un autel où n'est pas la Réserve : *a)* du commencement de la messe jusqu'à la consécration ; *b)* de la communion à la fin du saint sacrifice ? Doit-il *génuflecter* ou simplement *s'incliner* devant la croix ?

R. — Le servant de messe, soit avant, soit après la consécration, doit faire la génuflexion à la croix toutes les fois qu'il passe devant le milieu de l'autel ou qu'il le quitte, nonobstant l'absence du Saint-Sacrement au tabernacle. (S. R. C., 16 nov. 1906). Et cette règle vaut non seulement pour l'église cathédrale, mais pour toutes les églises et chapelles publiques où ne se trouve pas la sainte réserve. (S. R. C., 30 août 1892, n. 3792, ad 11 ; 24 nov. 1899, n. 4048, ad 4).

On ne comprendrait pas, du reste, qu'il en fût autrement, quand le diacre et le sous-diacre *cum transeunt ante Crucem semper genuflectunt* (Rit. celebr. Miss., tit. v, n. 7), et que les décrets obligent à génuflecter devant la croix jusqu'aux bénéficiers de la basilique de Saint-Pierre, même parés : « *Teneri beneficiatos ad genuflectendum tam paratos quam non paratos.* » (S. R. C., 2 déc. 1684, n. 1741, ad 2).

Q. — Saint Martin est le patron principal de ma paroisse. Or, cette année, le 4 juillet, fête de la Translation de saint Martin, on faisait la solennité des Saints Apôtres Pierre et Paul.

Pouvais-je le fêter ce jour-là, et quel office faire au bréviaire, où il y avait l'office du Précieux Sang ?

R. — Le 4 juillet, vous deviez faire la solennité des SS. Apôtres Pierre et Paul, comme office de paroisse. (S. R. C., 2 déc. 1891, n. 3754, ad 2). S'il y avait d'autres messes dans votre église, toutes devaient être de votre patron S. Martin et sa solennité reportée au dimanche suivant.

Quant au Bréviaire, il fallait dire l'office du Patron et renvoyer au lendemain la fête du Précieux Sang, comme l'indique la rubrique spéciale à cette fête, placée en tête du mois de juillet.

Q. — Une communauté ayant obtenu autrefois permission de dire une messe votive solennelle, en raison d'un corps de martyr entier contenu dans une figurine de cire, est-elle encore en droit, depuis le décret général n° 3922, du 30 juin 1896, de dire cette messe votive avec *Gloria* et *Credo,* si ce corps saint, par suite des intempéries, a été réduit en poussière (renfermée dans un tube) et n'existe plus sous les apparences d'un corps intégral ?

R. — Il semble que, *in casu,* un changement substantiel est survenu dans l'état des reliques, et que l'on ne peut plus s'autoriser de la poussière qui en reste pour en dire la messe votive solennelle, concédée dans le principe. Il y a du moins lieu de consulter l'autorité compétente à ce sujet.

Q. — Le prêtre doit-il se mettre à genoux pendant quelques instants avant de monter à l'autel faire l'exposition au salut du Saint-Sacrement, ou bien monter tout de suite après la génuflexion ?

R. — Le savant salésien Jules Barberis, dans son *Manuale di sacre Ceremonie,* n. 257, dit que c'est après avoir fait une courte prière, que l'officiant monte à l'autel pour faire l'exposition. Toutefois il ajoute que cette prière n'est point obligatoire ; mais quoique de simple conseil, on fera bien de n'y pas manquer, ne serait-ce que pour se conformer à l'usage qui est de commencer ordinairement chaque fonction par une prière.

Le Vavasseur (tom. I, part. IX, n. 56) et De Herdt (tom. II, n. 26) sont du même avis. C'est aussi le nôtre.

Q. — Le patron de ma paroisse est saint Hippolyte, martyr, du 13 août. Au bréviaire, il est uni à saint Cassien martyr et autres compagnons. Dois-je, à la messe et au bréviaire, le séparer de ses compagnons et dire la messe et l'office du Commun d'un martyr, ou m'en tenir à l'Ordo ?

Le jour de l'incidence de la fête, j'ai dit du Commun de *plusieurs martyrs,* et dans l'octave, j'ai fait du Commun d'*un martyr.* Ma raison en est que le jour de l'incidence, je le célèbre avec l'Eglise universelle et uni à ses compagnons, tandis que son octave n'est propre qu'à mon église et à lui seul comme en étant le titulaire.

R. — Quand le Patron est joint à d'autres saints qui ne lui sont pas parents et figure avec ses compagnons dans l'Ordo sous le rit simple, on ne fait l'office que du Patron, et l'on omet totalement la mémoire de ses associés dans cette église. (Rubr. après la Table d'occurrence, n. 8).

En conséquence, le 13 août, vous direz l'office et la messe du Commun d'un martyr non pontife, sans mémoire des compagnons de saint Hippolyte. Les leçons du 1er Noct. seront *Fratres, debitores sumus,* parce que celles *A Mileto* ne conviennent que pour un martyr Pontife ; au 2e Noct.

[1] Cf. *Cérémonial des offices extraordinaires,* par Henri Sauvé : *De la bénédiction des Rameaux,* n. 5.
[2] Cf. Baillet, *Les Vies des Saints,* tom. II, 1er août ; et les *Petits Bollandistes.*